



Diplôme National du Brevet DNB

publié le 04/01/2018 - mis à jour le 27/02/2019

Un nouveau brevet

L'examen comporte cinq épreuves obligatoires :

Quatre épreuves écrites, communes à l'ensemble des candidats, portant sur les programmes de :

- français,
- mathématiques,
- histoire et géographie et enseignement moral et civique,
- sciences (physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, technologie - 2 disciplines sur 3).

Une épreuve orale de soutenance qui porte sur l'un des objets d'étude abordés dans le cadre de l'enseignement d'histoire des arts ou sur l'un des projets menés au cours des enseignements pratiques interdisciplinaires du cycle 4 ou dans le cadre de l'un des parcours éducatifs (parcours Avenir, parcours citoyen, parcours éducatif de santé, parcours d'éducation artistique et culturelle) suivis par le candidat.

Les épreuves écrites de français et de mathématiques sont évaluées sur 100 points chacune.

Les épreuves écrites d'histoire - géographie - enseignement moral et civique et de sciences sont évaluées sur 50 points chacune.

L'épreuve orale de soutenance est évaluée sur 100 points.

Les épreuves terminales sont au total notées sur 400 points.

En savoir plus sur le nouveau brevet : voir les documents ci-dessous

Documents joints

 [Des informations supplémentaires](#) (PDF de 1 Mo)

 [DNB Modalités](#) (PDF de 4.1 Mo)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.